



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?
ON LES RÉCUPÈRE !
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?
VENEZ LES DÉCLARER !

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun
avec vos armes.

L'opération ne concerne pas les objets
dangereux: munitions de guerre (obus,
grenades), explosifs, munitions de calibre
égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en
détenez, appelez votre préfecture pour
organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur
interieur.gouv.fr/armes



Du 25 novembre au 02 décembre, de 09h00 à 17h00 :

- Si vous souhaitez abandonner des armes et que vous êtes dans l'incapacité physique de vous déplacer, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la préfecture au 04 75 79 29 50 pour organiser un enlèvement sécurisé.
- Si vous disposez d'objets dangereux à détruire, il est impératif de ne pas les manipuler et les transporter. Vous êtes invités à contacter la préfecture au 06 07 70 77 76 pour organiser un enlèvement sécurisé.

